

**PRÉFÈTE DE LA LOZÈRE
PRÉFET DU CANTAL**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE INTERPREFECTORALE

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE (CANTAL)

CAPTAGE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE « BOUDON »

**MESURES COMPENSATOIRES AUX TRAVAUX A RÉALISER POUR LES
CAPTAGES DE BOUDON ET DE SAGNES**

En application de l'arrêté interpréfectoral n° PREF - BCPPAT 2018 ~~337~~ - 0004 du ~~3 décembre~~ 2018, la mise en conformité du captage public d'alimentation en eau potable de Boudon, dont les périmètres de protection sont situés sur le territoire des communes d'Albaret le Comtal et les Monts Verts (Lozère), sont soumis à la demande de la commune de Val d'Arcomie, à une enquête publique unique regroupant :

- une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de servitudes et parcellaire en vue de délimiter exactement les terrains à acquérir ou à grever de servitudes légales pour la mise en conformité du captage de Boudon ;
- une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de servitudes et parcellaire en vue de délimiter exactement les terrains concernés par la mise en œuvre des mesures exigées pour compenser la détérioration occasionnée par les travaux à réaliser pour les captages de Boudon et Sagnes 2, à acquérir ou à grever de servitudes.

Cette enquête se déroulera pendant 32 jours consécutifs sur le territoire de la commune de Val d'Arcomie - Bourg de Loubaresse (Cantal), siège de l'enquête, du lundi 17 décembre 2018 au jeudi 17 janvier 2019 inclus.

Le maître d'ouvrage de l'opération est la commune de Val d'Arcomie (Cantal).

M. Hubert CAYREL, retraité de la fonction publique territoriale, est désigné commissaire enquêteur. Il siègera et recevra en personne, les observations du public en mairie de Val d'Arcomie - Bourg de Loubaresse (Cantal) :

- le lundi 17 décembre 2018 de 13 h 30 à 16 h 30,
- le lundi 7 janvier 2019 de 13 h 30 à 16 h 30,
- le jeudi 17 janvier 2019 de 13 h 30 à 16 h 30.

Pendant le délai précité :

- ✓ le dossier de l'enquête sera consultable en mairies de Val d'Arcomie - Bourg de Loubaresse (Cantal), Albaret le Comtal et les Monts Verts - Le Bacon (Lozère) aux jours et heures habituels d'ouverture au public;
- ✓ les observations du public devront être :
 - soit portées sur les registres d'enquête déposés en mairies de Val d'Arcomie - Bourg de Loubaresse (Cantal), Albaret le Comtal et les Monts Verts - Le Bacon (Lozère) ,
 - soit adressées, par écrit, à la mairie de Val d'Arcomie - le bourg de Loubaresse - 15320 Val d'Arcomie - à l'attention de M. Hubert CAYREL, commissaire enquêteur - « enquête publique interdépartementale captage de Boudon et parcelles compensatoires»,
 - soit présentées au commissaire enquêteur au cours de ses permanences en mairie de Val d'Arcomie - Bourg de Loubaresse (Cantal).

Au terme de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairies de Val d'Arcomie - Bourg de Loubaresse (Cantal), Albaret le Comtal et les Monts Verts – Le Bacon (Lozère), à la préfecture de la Lozère (secrétariat général - bureau de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial), à la préfecture du Cantal (Bureau de l'environnement et de l'utilité publique), ainsi qu'en sous-préfecture de Saint-Flour (Cantal), pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant minimum un an à compter de la clôture de l'enquête.

Pour la préfète de la Lozère, et par délégation,
le secrétaire général,


Thierry OLIVIER

Pour le préfet du Cantal, et par délégation,
le secrétaire général,


Charbel ABOUD